

ANNEXE AUX COMPTES 2005

I. Compte d'activités

L'année se termine avec un bénéfice hors legs reçu de 7.631€ contre un déficit de 50.605€ en 2004. Ceci donne donc un bénéfice de 181.983€ en 2005 contre 7.549€ en 2004

En cours d'année a été opérée une réorganisation comptable :

Suppression des sociétés Changer et Publications qui s'intègrent dans la comptabilité générale comme les autres projets et centres de coût

Le poste « *Conférence colloque mission* » se retrouvent dans « *déplacement transport* »

A. Charges

Croissance régulière des *frais de personnel* (82.000€ en 2003) correspondant à l'importance croissante des projets.

Baisse des charges de 25.000€ et baisse continue depuis 2003, due en partie à une politique destinée à maintenir les coûts fixes.

Il n'y a pas eu d'amortissements et de provision en 2005 pour des raisons de simplification comptable

B. Produits

Legs exceptionnel de 174.352€

Augmentation des *cotisations et dons des membre et sympathisants* (+33.000€) et des *revenus de donations* (+14.000€).

II. Bilan

A. Actif immobilisé

Du fait que nous n'avons pas fait d'amortissement en 2005, l'actif immobilisé est présenté en 2 colonnes seulement, les valeurs étant inchangées.

B. Actif circulant

La ligne *débiteurs divers* correspond essentiellement à une créance recouvrée en janvier 2006 concernant le préfinancement d'une mission au Burundi et en Tanzanie.

L'année 2005 a permis de solder le compte *Fonds Asie du Sud-est* en finançant la participation d'un jeune Asiatique au programme Action for Life.

C. Passif

Le fonds associatif reste inchangé.

L'ensemble des dettes importantes est résorbé.

III. Bénévolat

Nombre de bénévoles pris en compte dans la comptabilisation : 18

12.328 heures bénévoles comptabilisées ; soit une valorisation de 138.000€.

IV. Moyens mis gratuitement à la disposition de l'association

Bureau dans un immeuble sis 7 bis rue des Acacias 92130 à Issy-les-Moulineaux.

La totalité des locaux est à la disposition de l'association Initiatives et Changement pour ses activités quotidiennes et ses réunions, conférences, rencontres.

Une convention a été signée à cet effet par les deux associations le 14 novembre 2003. Cette convention prévoit que les responsabilités du propriétaire incombent à l'association Robert de Watteville et que celles du locataire incombent à l'association Initiatives et Changement.